



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 13 septembre 2019 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Guy HEIDET – Patrick MADOUX (*arrivé à 19h20 – N'a pas pris part au 1^{er} point*) – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Marie-Line LAUER – Valérie ORIAT-BELOT

Procurations : M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT

Absents : MM. Jean-Claude BEHRA – Nicolas GIRARDEY – Mme Nathalie PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Valérie ORIAT-BELOT

Le compte-rendu du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

CCVS : fonds de soutien à l'investissement communal

Le Maire rappelle que par délibération du 14 mars 2019, la CCVS a instauré un fonds de concours afin de soutenir les investissements réalisés par les Communes membres.

Le montant total de l'enveloppe dédiée à ce fonds de concours a été réparti entre chaque Commune suivant sa population DGF 2017. Pour Saint-Germain-le-Châtelet, ce montant s'élève à 24 969 €.

Les travaux pris en compte doivent avoir été mandatés sur 2018 et 2019 et sont financés à hauteur de 50 % de leur montant HT, déduction faite des subventions obtenues. Il convient donc pour nous de présenter un reste à charge minimum de 49 938 € pour pouvoir prétendre au fonds de concours dans sa totalité.

Le Maire propose de soumettre les dépenses suivantes :

| Intitulé des travaux | Année de réalisation | Coût total | Subventions perçues | Montant restant à charge de la Commune |
|----------------------------------------|----------------------|-------------|---------------------|----------------------------------------|
| Réfection du silo - Maîtrise d'Œuvre | 2018 | 2 541.00 € | 0.00 € | 2 541.00 € |
| Réfection du silo - Lot 01 Génie civil | 2018 | 29 784.11 € | 0.00 € | 29 784.11 € |
| Réfection du silo - Lot 02 Chauffage | 2018 | 2 846.90 € | 0.00 € | 2 846.90 € |
| Réfection du silo - Maîtrise d'Œuvre | 2019 | 1 089.00 € | 0.00 € | 1 089.00 € |
| Réfection du silo - Lot 01 Génie civil | 2019 | 4 176.58 € | 0.00 € | 4 176.58 € |
| Réfection du silo - Lot 02 Chauffage | 2019 | 690.00 € | 0.00 € | 690.00 € |
| Eclairage LED | 2019 | 17 880.00 € | 2 918.40 € | 14 961.60 € |
| Extension de la vidéosurveillance | 2019 | 3 040.00 € | 1 216.00 € | 1 824.00 € |
| TOTAL | | | | 57 913.19 € |

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mobiliser le fonds de soutien à l'investissement institué par la CCVS, sollicite le versement du fonds de concours dans sa totalité, soit 24 969 €, et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.

CCVS : adoption du rapport de la CLECT

Le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie le 2 juillet dernier pour statuer sur le montant des charges liées à l'extension aux Communes de l'ex-CCHS des compétences scolaires et accueils de loisirs.

Il rappelle que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux dans les 3 mois suivant sa transmission. Ce n'est qu'ensuite que la CCVS pourra entériner la révision des attributions de compensation.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport de la CLECT en date du 2 juillet 2019.

Partenariat en direction des Communes : demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un préau à l'école

Le Président du Conseil Départemental a fait savoir qu'il reconduisait pour 2020 le soutien financier apporté dans le cadre du Partenariat en direction des Communes, et nous invite donc à constituer les dossiers pour le 15 octobre au plus tard.

Pour rappel, cette année nous avons bénéficié de cette subvention à hauteur de 10 000 € pour les travaux de mise en accessibilité, et notamment les aménagements extérieurs de l'école et de l'église.

Pour 2020, le Maire propose donc de soumettre le projet de préau. Une première estimation établit le coût de l'opération à 18 765 € HT pour un préau de 75 m² et 21 968 € HT pour un préau de 90 m². Nous attendons encore le chiffrage des plots en béton pour la pose de la structure, et nous devons également avoir recours à un architecte.

Dans l'attente de réunir tous les éléments pour la constitution du dossier, il convient d'ores-et-déjà d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de préau à l'école maternelle pour l'exercice 2020 et sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du Partenariat en direction des Communes. Il charge par ailleurs le Maire de constituer le dossier s'y afférant.

Cession de terrain : délégation de signature

Le Maire étant directement concerné, il quitte la salle et ne prendra pas part au vote ; Mme ORIAT-BELOT est nommée Présidente de séance pour ce point uniquement.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a validé en 2018 la vente d'un terrain de 4.19 ares, désormais cadastré A672, à M. et Mme ANDERHUEBER. Terrain que ces derniers louent depuis le 1^{er} mai 2012 et qui a été distrait du régime forestier le 7 mars dernier pour permettre son acquisition par les intéressés.

Le Maire étant lui-même l'acheteur, il convient donc de désigner un autre Elu pour signer l'acte notarié au nom de la Commune. Il est proposé de donner cette délégation à sa 1^{ère} Adjointe.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente de séance,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme Valérie ORIAT-BELOT à signer tous les documents administratifs liés à la cession de la parcelle A672 au profit de M. et Mme ANDERHUEBER, en particulier l'acte notarié s'y afférant.

Territoire d'Énergie 90 : modification des statuts du syndicat

Par délibération du 30 juin 2017, notre Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur la modification des statuts de l'ex-SIAGEP 90. Or, la Préfecture n'a jamais ratifié les nouveaux statuts, et a notamment manifesté son désaccord sur la transformation de ceux-ci. Le Syndicat souhaitait en effet passer de Syndicat de Communes à Syndicat Mixte pour pouvoir travailler plus facilement avec les EPCI.

Cette transformation a donc été abandonnée et les statuts ont été représentés en Conseil Syndical du 28 mai 2019. Il nous appartient désormais de nous prononcer une nouvelle fois sur ceux-ci.

Le Maire précise que les principales modifications statutaires sont les suivantes :

- dénomination du Syndicat : SIAGEP 90 devient Territoire d'Énergie 90
- localisation du Syndicat : les locaux ont été déménagés au centre d'affaires de la Jonxion, à MEROUX-MOVAL
- adjonction de nouvelles compétences : la vocation principale du Syndicat est la distribution publique d'énergie électrique, mais en parallèle de celle-ci, on dénombre diverses compétences optionnelles (distribution publique de gaz, infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, éclairage public, distribution publique de chaleur et de froid, réseaux de communication électronique et réseaux câblés, énergies, système d'information géographique et gestion de bases de données, informatique de gestion)

Le Maire rappelle enfin que chaque prestation est « à la carte ». Les Communes sont donc libres de transférer au Syndicat les compétences de leur choix.

Ayant entendu l'exposé,

Avec une abstention et 10 voix pour, le Conseil Municipal accepte les modifications telles que présentées et approuve les nouveaux statuts de Territoire d'Énergie 90.

Questions et informations diverses

- **Opération brioches** : elle aura lieu cette année du 9 au 12 octobre 2019. Quelques personnes se sont déjà portées volontaires pour la distribution. Il est cependant proposé de limiter la vente au samedi uniquement afin de ne pas mobiliser les personnes sur plusieurs journées. Cette possibilité sera étudiée et confirmée le cas échéant
- **Repas des Anciens 2019 et distribution des colis de Noël** : les dates à retenir sont le dimanche 8 décembre pour le repas et le samedi 14 décembre après-midi pour la distribution des colis. Pour la première fois nous proposerons aux personnes à mobilité réduite ou n'ayant pas de moyen de transport d'aller les chercher à leur domicile
- **PLUi** : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera présenté aux habitants à l'occasion de 3 réunions publiques fixées à 20h00 (le 25 septembre à Lachapelle-sous-Rougemont, le 27 septembre à Giromagny et le 1^{er} octobre à Etueffont). Le but de cette présentation est de faire un bilan de l'état d'avancement du PLUi et d'en préciser les projets et les contraintes. Cela fera ensuite l'objet d'un débat en Conseil Municipal ; le Maire propose donc une prochaine réunion le 29 novembre 2019 à 19h15
- **Free Mobile** : les travaux débuteront le 23 septembre 2019. Une déviation sera mise en place par le chemin rural car l'accès à la route forestière sera interdit, y compris aux piétons. L'arrêté s'y afférant et le plan de déviation seront mis en ligne
- **Affouage** : l'ONF a besoin de savoir si nous proposerons du bois à l'affouage cette année. Après concertation, il est décidé que cela dépendra de la facilité d'accès à la parcelle concernée

- **Cambriolages** : des habitants de la Rue de la Combe et de la Rue Principale ont été victimes d'un cambriolage cette semaine. Chacun est donc appelé à la vigilance
- **Lotissement « Champs Riolo »** : les travaux de finition de la voirie ont démarré le 9 septembre dernier
- **Commission fleurissement** : une Elue sollicite les bénévoles pour créer des décorations de Noël Elle propose également des jonquilles et des crocus pour le fleurissement de printemps

La séance est levée à 21h30

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 17 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER